



CA Vienne Condrieu (Siren : 200077014)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Vienne
Arrondissement	Vienne
Département	Isère
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	17/11/2017
Date d'effet	01/01/2018

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Thierry KOVACS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	30 avenue du Général Leclerc
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	38217 Vienne Cedex
Téléphone	04 74 78 32 10
Fax	04 74 53 54 26
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	91 244
-----------------------------	--------

Densité moyenne 217,92

Périmètre

Nombre total de communes membres : 30

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
69	Ampuis (216900076)	2 756
38	Chasse-sur-Rhône (213800873)	6 108
38	Chonas-l'Amballan (213801079)	1 727
38	Chuzelles (213801103)	2 093
69	Condrieu (216900647)	3 949
69	Échalas (216900803)	1 786
38	Estrablin (213801574)	3 414
38	Eyzin-Pinet (213801608)	2 344
38	Jardin (213801996)	2 320
38	Les Côtes-d'Arey (213801319)	2 077
69	Les Haies (216900977)	812
69	Loire-sur-Rhône (216901181)	2 591
69	Longes (216901199)	969
38	Luzinay (213802150)	2 362
38	Meyssiez (213802325)	642
38	Moidieu-Détourbe (213802382)	1 896
38	Pont-Évêque (213803182)	5 258
38	Reventin-Vaugris (213803364)	1 907
69	Saint-Cyr-sur-le-Rhône (216901934)	1 356
69	Sainte-Colombe (216901892)	1 961
69	Saint-Romain-en-Gal (216902353)	1 963
69	Saint-Romain-en-Gier (216902361)	586
38	Saint-Sorlin-de-Vienne (213804594)	878
38	Septème (213804800)	2 096
38	Serpaize (213804842)	1 949
38	Seyssuel (213804875)	2 048
69	Trèves (216902528)	740
69	Tupin-et-Semons (216902536)	627
38	Vienne (213805443)	30 178
38	Villette-de-Vienne (213805583)	1 851

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 40

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
Environnement et cadre de vie

- Assainissement collectif <i>OPTIONNELLE Assainissement jusqu'au 31 décembre 2019</i>
- Assainissement non collectif <i>OPTIONNELLE Assainissement jusqu'au 31 décembre 2019</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>OBLIGATOIRE Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</i>
- Lutte contre les nuisances sonores <i>OPTIONNELLE lutte contre les nuisances sonores,</i>
- Lutte contre la pollution de l'air <i>OPTIONNELLE lutte contre la pollution de l'air</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>items 4 - 6 - 7 - 11 et 12 de l'article L.211-7 du code de l'Environnement</i>
- Autres actions environnementales <i>OPTIONNELLE soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie FACULTATIVE Gestion des rivières et des eaux de ruissellement sur les bassins versants (jusqu'au 31 décembre 2017) Soutien à la mise en valeur des sites naturels sensibles et du patrimoine naturel du territoire ; soutien aux actions en faveur de la biodiversité. Élaboration et mise en œuvre de tout document communautaire d'orientation en matière d'environnement et de développement durable, sans préjudice de l'intervention des communes pour ce qui les concerne.</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>FACULTATIVE Action sociale d'intérêt communautaire</i>
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance programmes d'actions définis dans le contrat de ville; <i>Elaboration du diagnostic du territoire, animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance programmes d'actions définis dans le contrat de ville;</i>
- Contrat local de sécurité transports <i>Compétence supprimée au 1er janvier 2017 (cf statuts)</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme <i>Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire Promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>OPTIONNELLE Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire - OPTIONNELLE Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>FACULTATIVE Organisation et gestion du festival « Jazz à Vienne » et mise en œuvre de toute action ou opération permettant son développement dans le cadre du rayonnement touristique et du développement économique et culturel de l'agglomération Soutien aux manifestations et aux événements culturels et/ou sportifs participant au rayonnement communautaire.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>OBLIGATOIRE</i>

- Schéma de secteur <i>OBLIGATOIRE</i>
- Plans locaux d'urbanisme <i>OBLIGATOIRE plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tant lieu et carte communale, sous réserve de l'absence de minorité de blocage au transfert de cette compétence exprimée par les communes membres de la communauté dans les conditions prévues par l'article 136, II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et en urbanisme rénové</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>OBLIGATOIRE création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire</i>
- Constitution de réserves foncières <i>compétence supprimée au 1er janvier 2017 (cf statuts)</i>
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports <i>OBLIGATOIRE organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports sous réserve de l'article L3421-2 du même code (Autorité Organisatrice de la Mobilité) FACULTATIVE Sensibilisation et actions en faveur des modes de déplacement non polluants. Installation et entretien des abribus sur le territoire des communes membres de ViennAgglo, affectés aux réseaux de transports urbains et scolaires</i>
- Transport scolaire <i>compétence supprimée au 1er janvier 2017 (cf statuts)</i>
- Organisation des transports non urbains <i>compétence supprimée au 1er janvier 2017 (cf statuts)</i>
- Plans de déplacement urbains <i>compétence supprimée au 1er janvier 2017 (cf statuts)</i>
- Etudes et programmation <i>FACULTATIVE Aménagement de sites stratégiques pour le développement du territoire Politiques contractuelles de développement local Participation au financement d'infrastructures routières ayant un intérêt pour l'agglomération Opérations immobilières contribuant à l'accueil et au maintien de services publics sur le territoire communautaire</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>FACULTATIVE Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics</i>
- Parcs de stationnement <i>OPTIONNELLE création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>FACULTATIVE Schéma de développement touristique Office de Tourisme communautaire Opérations d'investissement permettant l'application du schéma de développement touristique</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>OBLIGATOIRE</i>
- Politique du logement non social <i>OBLIGATOIRE politique du logement d'intérêt communautaire</i>
- Politique du logement social <i>OBLIGATOIRE politique du logement d'intérêt communautaire actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat</i>
- Action et aide financière en faveur du logement social <i>compétence supprimée au 1er janvier 2017 (cf statuts)</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées <i>OBLIGATOIRE action par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées</i>

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>compétence supprimée au 1er janvier 2017 (cf statuts)</i>
- Amélioration du parc immobilier bâti <i>OBLIGATOIRE amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire</i>
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat <i>compétence supprimée au 1er janvier 2017 (cf statuts)</i>
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre <i>compétence supprimée au 1er janvier 2017 (cf statuts)</i>
- Délégations des aides à la pierre (article 61 - Loi LRL) <i>compétence supprimée au 1er janvier 2017 (cf statuts)</i>
Autres
- NTIC (Internet, câble...) <i>FACULTATIVE Soutien technique et/ou financier au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au titre de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales Informatique dans les écoles maternelles et élémentaires</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>OBLIGATOIRE aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil</i>
- Autres <i>FACULTATIVE Participation financière à la lutte contre l'incendie et le secours Participation au financement de la gestion des fourrières animales</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
38	Syndicat Isérois des rivières-Rhône Aval (200085769)	SM ouvert	262 881
69	SYSEG (200080349)	SM fermé	58 941
38	SM des Rives du Rhône (253804835)	SM fermé	281 603
42	SI pour l'assainissement de la moyenne vallée du Gier (254200215)	SM fermé	146 460
42	SM de gestion et réalisation Parc naturel régional du Pilat (254200363)	SM ouvert	1 951 717
69	SM du Gier rhodanien (200038370)	SM ouvert	53 523

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)